





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2018-88**

**Séance publique du**

**12 mars 2018**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180312- lmc1130348-DE-1-1
Date de signature : 14/03/2018
Date de réception : mercredi 14 mars 2018
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ASSOCIATION AIX-MULTI - SERVICE (AMS) - AVENANT N°3 A LA CONVENTION  
PLURIANNUELLE 2016-2018 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2018**

Le 12 mars 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/03/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Moussa BENKACI, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Monsieur Claude MAINA à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Christian ROLANDO à Madame Brigitte DEVESA.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Raoul BOYER, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Jean BOULHOL

Monsieur Jules SUSINI donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services  
Techniques  
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands  
équipements

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 MARS 2018

-----

**Nomenclature : 8.8**  
Environnement

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jules SUSINI

**Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT  
DURABLE**

**OBJET** : ASSOCIATION AIX-MULTI - SERVICE (AMS) - AVENANT N°3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2016-2018 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2018 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'association Aix Multi Services (AMS-TIERS 34191) a pour objet « l'insertion professionnelle et sociale *par la mise en œuvre d'activités d'utilité sociale contribuant notamment à la préservation l'entretien et l'aménagement des espaces verts urbains et naturels* ». Elle prend en charge environ quatre-vingt personnes en parcours d'insertion par an. Ces personnels réalisent sur le territoire d'Aix-en-Provence des chantiers d'insertion espaces verts et environnement sur des sites d'application.

La Ville apporte son soutien financier à cette association en 2018 dans le cadre de la convention pluriannuelle 2016-2018 adoptée lors du Conseil Municipal du 29 mars 2016 et ses avenants adoptés lors des conseils municipaux du 3 février et du 23 juin 2017. Dans ce cadre, elle est amenée à délibérer chaque année selon la règle de l'annualité budgétaire.

Il est rappelé que la Direction des Affaires Juridiques du Ministère de l'Economie a déclaré, dans son avis en date du 30 octobre 2009, que les contrats conclus avec les structures porteuses des ateliers chantiers d'insertion ne relèvent pas du droit des marchés publics dès lors que ces structures ne peuvent être qualifiées d'opérateurs économiques eu égard à la nature de l'activité en cause et aux conditions dans lesquelles elles l'exercent.

En 2018, l'association sollicite une subvention de 140 000 € afin d'œuvrer en faveur de la professionnalisation des publics en insertion notamment avec le réseau Chantier Ecole, dans le

cadre de parcours d'insertion de qualité, sur des chantiers d'insertion « espaces verts et naturels ».

Pour 2018, la Ville a retenu des sites d'application situés en milieu urbain et périurbain, la réalisation d'entretiens d'abord de sites patrimoniaux, notamment l'entretien du terrain de sports de la Nativité, ainsi que la mise en œuvre de tâches diversifiées telles que tonte, taille, dépollution débroussaillage, ainsi que la participation à l'aménagement d'espaces paysagers urbains et périurbains, et ce pour un volume d'activités plus important que celui de 2017.

Le montant retenu de la subvention au titre de 2018, soit 115 000 €, est réparti comme suit :

- Sports : 25 000 €
- Espaces Verts : 90 000 €

L'association a obtenu une subvention de 105 000 € en 2016 et de 103 200 € en 2017.

La ligne budgétaire pilotée par la Direction Espaces verts sera abondée par un virement de crédit d'un montant de **25 000 €** (Direction Sports).

Cette proposition a été validée par la commission d'attribution des subventions en date du 14 février 2018.

En conséquence, et au vu des sites d'application retenus, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2016-2018 entre l'association Aix Multi Services et la Ville d'Aix-en-Provence,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué à l'Environnement et au Développement Durable à signer cet avenant,
- **ATTRIBUER** au titre de l'année 2018 une subvention d'un montant de 115 000 € (cent quinze mille euros) à l'association Aix Multi Services
- **DIRE** que les dépenses seront imputées au budget 2018 de la Direction des espaces verts ( ligne ASTRE 7862 ) qui présentera les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés	: 50
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

**AVENANT N°3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE**  
**2016 – 2018**

**entre la Commune d'Aix en Provence et l'association Aix multi services ( tiers 34191)**  
**N° DL 2016-116 du 29/03/2016**

Il est établi l'avenant n° 3 à la convention pluriannuelle d'objectifs **2016-2018** signé entre :

**La Commune d'Aix-en-Provence ,**

ci-après désignée « la Ville », représentée par :

Madame **Maryse JOISSAINS-MASINI**, Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué à l'Environnement et au Développement Durable,

Agissant au nom et pour le compte de la ville d'Aix-en-Provence en exécution de la délibération du Conseil Municipal en date du 14 mars 2018

d'une part,

et :

**L'association « Aix Multi Services »(AMS)**, dont le siège est situé 424 chemin du viaduc 13 100 Aix en Provence, n° SIRET 398 586 313 0023 (n° tiers 34 191),

Ci-après désignée sous le terme « l'Association », représentée par son Président, Monsieur **Vincent BOURGAREL**, dûment habilité par le Conseil d'Administration du 17 Novembre 2016 ,

D'autre part.

**ARTICLE 1:**

***A l'article 2, alinéa 4, "MISSIONS DE L'ASSOCIATION ET OBJECTIFS DE LA CONVENTION":***

Il est rajouté à la liste (non exhaustive) des propriétés communales sur lesquels intervient l'Association **les terrains de sports de la Nativité**.

**ARTICLE 2:**

***A l'article 4-1 "MOYENS ACCORDES PAR LA VILLE":***

**A l'alinéa a) "Détermination du montant" il est supprimé la référence à une convention annuelle:**

***1-Subvention***

***a) détermination du montant***

*En 2016, l'association a bénéficié d'une subvention de 105 000 €. Pour les années qui suivent, le montant proposé de la subvention sera fixé annuellement au vu du programme présenté par l'association et retenu par la Ville.*

*La règle de l'annualité budgétaire conduira en effet la Ville à délibérer chaque année.*

*En 2017 , l'association a reçu une subvention de 103 200 €.*

*Au titre de 2018, et au vu du programme proposé, il est proposé d'attribuer une subvention de 115 000 € .*

***b) modalités de versement***

*Les modalités de versement seront conformes à la CPAO 2016-2018 c'est à dire*

*-un premier acompte de 32 200 € soit 28 % de la subvention de fonctionnement 2018*

*-un deuxième acompte de 48 300 € soit 42 % de la subvention de fonctionnement 2018 au vu d'un bilan d'étape*

*-le solde de la subvention de 34 500 € soit 30 % de la subvention sur présentation par l'association des pièces justificatives et de son rapport d'activités.*

**ARTICLE 3**

*Les autres dispositions de la convention pluriannuelle restent inchangées.*

**ARTICLE 4: COMPETENCES JURIDICTIONNELLES**

*Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de Marseille.*

*Fait à Aix-en-Provence, le*

Pour la Ville d'Aix-en-Provence,  
Le Maire

Pour l'Association  
Le Président

Maryse JOISSAINS – MASINI  
Ou par délégation l'élu délégué  
Jules SUSINI

Vincent BOURGAREL